



Charte déontologique pour les médias sociaux de la FDMJC d'Alsace

Préambule

Les Médias Sociaux utilisés par la FDMJC d'Alsace et ses différentes entités sont des plateformes destinées à promouvoir la communication, la créativité et le partage au sein de notre réseau. Cette charte vise à établir des lignes directrices éthiques et déontologiques pour garantir un environnement respectueux, inclusif et constructif.

Respect de la Diversité

Nous nous engageons à respecter la diversité des opinions, des cultures, des croyances et des perspectives. Les Médias Sociaux utilisés par la FDMJC d'Alsace doivent être des espaces où chacun se sent libre d'exprimer ses idées dans le respect mutuel.

Authenticité

Nous favorisons la transparence et l'authenticité. Les contenus partagés sur nos plateformes doivent refléter la réalité de manière honnête et ne pas tromper notre réseau.

Non-Discrimination

Aucune forme de discrimination, que ce soit basée sur la race, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ou toute autre caractéristique, ne sera tolérée. La FDMJC d'Alsace s'engage à promouvoir l'inclusion et la diversité.

Respect de la Vie Privée

Nous respectons la vie privée des individus. Aucune information personnelle ne doit être partagée sans le consentement explicite de la personne concernée. Les Médias Sociaux utilisés par la FDMJC d'Alsace ne doivent pas être utilisés pour harceler, menacer ou violer la vie privée d'autrui.

Contenus Respectueux

Les contenus partagés sur les Médias Sociaux de la FDMJC d'Alsace doivent respecter les normes de décence et ne pas contenir de discours haineux, de violence gratuite, de vulgarité ou de toute autre forme de contenu offensant.

Promotion de l'Éducation, de la Culture et de la Citoyenneté

La FDMJC d'Alsace s'engage à utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir en priorité les actions éducatives faisant la promotion de l'éducation, la culture, la citoyenneté, la solidarité et le partage de connaissances. Les contenus partagés doivent contribuer à l'enrichissement intellectuel et culturel du réseau.

Responsabilité Sociale

En tant que représentants la FDMJC d'Alsace sur les Médias Sociaux, nous sommes conscients de notre responsabilité sociale. Nous nous engageons à promouvoir des initiatives positives, à sensibiliser sur des enjeux sociétaux et à contribuer à la promotion des intentions éducatives portées par le réseau.

Gestion des Commentaires

Les commentaires sur les Médias Sociaux de la FDMJC d'Alsace doivent être traités avec respect et modération. Les réponses aux commentaires négatifs doivent être constructives, et toute forme de harcèlement, de diffamation ou d'intimidation ne sera pas tolérée.

Protection des Mineurs

Nous prenons des mesures spéciales pour protéger les mineurs en veillant à ce que les contenus partagés soient appropriés et conformes aux lois et réglementations en vigueur.

Mise à Jour Régulière

Cette charte sera régulièrement réévaluée et mise à jour pour s'adapter aux évolutions des Médias Sociaux et pour garantir son efficacité continue.

Charte déontologique pour les médias sociaux de la FDMJC d'Alsace

Modalités de mise en œuvre des principes de la charte

1. Objectifs des Médias Sociaux :

1.1. Promouvoir la diversité et l'inclusion

- Encourager la participation de tous les membres de la communauté, sans discrimination.
- Valoriser la diversité culturelle, sociale et générationnelle.

1.2. Favoriser le dialogue et l'échange

- Encourager la discussion constructive et le partage d'idées.
- Respecter les opinions divergentes et promouvoir le débat respectueux.

1.3. Informer et sensibiliser

- Diffuser des informations pertinentes sur les activités, événements et projets du réseau de la FDMJC.
- Sensibiliser à des enjeux sociaux, culturels et environnementaux.

2. Principes de Communication :

2.1. Transparence :

- Communiquer de manière claire et transparente.
- Indiquer clairement la source des informations partagées.

2.2. Respect de la vie privée :

- Protéger la vie privée des individus.
- Obtenir le consentement avant de partager des photos ou des informations personnelles.

2.3. Intégrité de l'information :

- Vérifier l'exactitude des informations partagées.
- Rectifier rapidement toute information incorrecte.

3. Conduite des Utilisateurs :

3.1. Respect mutuel :

- Éviter les comportements injurieux, offensants ou discriminatoires.
- Respecter les différences d'opinions et éviter les attaques personnelles.

3.2. Gestion des conflits :

- Résoudre les conflits de manière privée et respectueuse.
- Éviter les discussions houleuses et les polémiques publiques.

3.3. Partage de contenu approprié :

- Éviter la diffusion de contenus offensants, violents, discriminatoires ou illégaux.
- Respecter les droits d'auteur et donner crédit aux sources.

4. Gestion des Médias Sociaux :

4.1. Responsabilité éditoriale :

- Désigner des responsables pour la gestion des contenus.
- Établir une ligne éditoriale claire et cohérente.
- Veiller à la qualité rédactionnelle des contenus publiés.
- Communiquer dans l'objectif de faire la promotion d'une citoyenneté active.

4.2. Réactivité et modération :

- Répondre rapidement aux commentaires et messages.
- Mettre en place une modération efficace pour filtrer les contenus inappropriés.

5. Mesures en cas de Non-Respect :

5.1. Avertissements et Sanctions :

- En cas de non-respect de la charte, le salarié s'expose à un avertissement et, si nécessaire, à des sanctions.
- Les sanctions seront définies en fonction de la gravité de la violation.

En appliquant les principes de cette charte, nous nous engageons à faire respecter ces principes fondamentaux pour maintenir un environnement en ligne positif et respectueux au sein des Médias Sociaux utilisés par la FDMJC d'Alsace.